Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, 22 Novembre 1911. — No. 3

ABONNEMENT

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

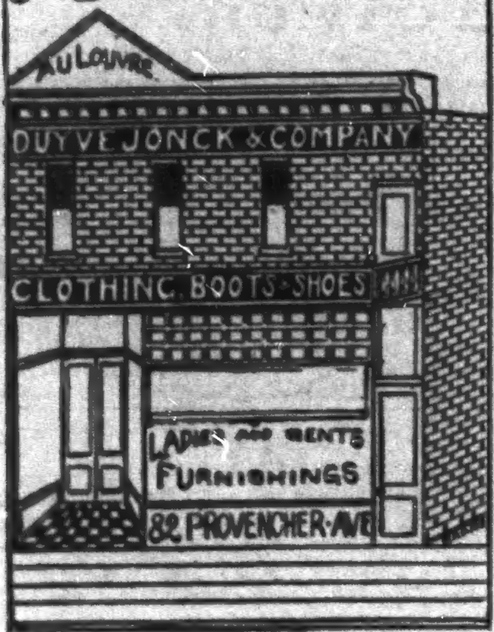
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Le Manitoba
1904 – 1911
Missing
1904 Feb. 3rd Nov. 2nd
1906 July 3rd Sept. 19th
1907 Jany 16th Mch 4th
1909 May 5th Aug 18th to end of year inclusive
1910 To Mch 5th inclusive Oct 19th & 26th
1911 Nov 29th to end of year inclusive

420







SA GRANDEUR MONSEIGNEUR O.-E. MATHIEU,
Premier Evêque de Régina.

MGR MATHIEU

La ville de Saint-Boniface a salué avec une respectueuse affection Monseigneur l'évêque de Régina.

C'est samedi soir que Mgr Mathieu arrivait à Winnipeg.

Avec lui se trouvait le vénérable archevêque de Québec, Sa Grandeur Mgr Bégin. Et puis M. l'abbé Vaillancourt, curé de Plessiville, M. l'abbé Beaulieu, M. l'abbé Ernest Nadeau et M. l'abbé Jules Laberge.

Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a accueilli ses hôtes illustres avec une grande joie.

Au palais archiépiscopal et dans nos diverses maisons religieuses on avait élaboré tout un programme de fêtes.

Dimanche matin, à la cathédrale, la grand'messe a été chantée par M. l'abbé Vaillancourt, avec diacre et sous-diacre.

Mgr l'Archevêque était à son trône.

En face, étaient placés: Mgr Mathieu avec un prêtre assistant; Mgr Dugas, des prêtres nombreux de Saint-Boniface et de Winnipeg.

La maîtrise de la cathédrale, nous sommes heureux d'en faire ici la remarque, a chanté une messe admirable.

Le sermon a été donné par Mgr Mathieu lui-même. L'évêque de Régina était encore en route pour Saint-Boniface que déjà Mgr l'Archevêque l'invitait par télégramme à nous adresser la parole à la grand'messe de dimanche.

Mgr Mathieu était attendu avec curiosité. Son éminente personnalité et, nous le disons avec franchise, la controverse qui s'est faite autour du trône épiscopal de Régina, devaient nécessairement donner un intérêt particulier aux premières paroles prononcées dans l'Ouest par l'évêque-élu.

Mgr Mathieu a pris position en cinq minutes! Il sera un évêque dévoué d'abord à l'Eglise; mais il est évidemment de ceux qui croient que les Canadiens-français peuvent prier Dieu en français sans compromettre leur salut éternel! Sous la parole suave, aisée, athénienne, de ce littérateur, de ce savant, de ce philosophe, on trouve des qualités d'énergie et de force qui font du bien. Ce professeur pourvu de nombreux diplômes universitaires et décoré par les souverains, sera un homme de résistance et de lutte, s'il en est besoin. Nous saluons en lui un auxiliaire précieux pour Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Dans son trop court sermon, l'évêque de Régina nous a parlé de sa chère province de Québec, pour laquelle il conservera toujours un profond amour; il a dit combien il lui en avait coûté de se séparer de sa vieille ville et de la jeunesse qu'il aimait, mais il a aussi affirmé son désir de servir Dieu dans le nouveau champ d'apostolat qui lui est confié.

Demain ce sera la ville de Régina qui entendra son pasteur lui répéter ces choses avec une onction nouvelle.

A cinq heures, Mgr Mathieu visitait la Maison Vicariale des RR. SS. Grises.

Dimanche soir, par les soins de Mgr l'Archevêque et de Mgr Dugas, la population de Saint-Boniface a pu présenter ses hommages à Mgr Mathieu au Palais. A cette réception assistait aussi Mgr Bégin que nous avons tous été heureux de revoir comme on revoit un ami illustre et sympathique.

Lundi, messe chez les Sœurs de la Miséricorde à Winnipeg; 10 h. visite au Pensionnat de Saint-Boniface; 3 h. visite à l'A-

A suivre sur la 3me page

—A Vendre — 80 Ave Hamel. Belle maison moderne Prix $3.000. Payments très facile. S'adresser à O. Godfroi 84 Hamel. Phone 1815. B. P. 116.

—Bibliographie—Ne manquez pas de lire la 46ème édition de l'Almanach Rolland Agricole, Commercial et des Familles pour 1912 qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites, par nos auteurs canadiens. Cérémonie significative par A. D. DeCelles; Un R'sort, par A. Bourgeois; Le Glas, par R. Girard, etc. Publié par la Compagnie J. B. Rolland & Fils, 1 à 14 rue Saint-Vincent Montréal. Prix 10 cts, franco par la malle 13 cts.

—A Vendre—En construction rue St. J.-Bte. 322, belle et grande maison, 3 étages, entièrement moderne, chauffage à eau chaude Prix: $5200. Payments faciles S'adresser à Octave Godefroi, 84 Avenue Hamel, Tel. 1815

AVIS.

L'Assemblée Annuelle des Membres de la Société d'Agriculture de Carillon sera tenue à St. Pierre à la salle Municipale, mardi le 5 Dec. A. D. 1911 à 2 heures p m
PAUL CHENARD,
Sec.-Très.
Société d'Agriculture de Carillon.

Le Manitoba

MERCREDI, 22 NOVEMBRE 1911

Un qui sait

Une chose qui surprendra fort les fanatiques de l'Ontario et ceux qui veulent supprimer nos écoles bilingues au Manitoba, c'est l'acte de Son Altesse Royale le duc de Connaught lisant d'une voix ferme et d'un accent très pur, le discours du Trône en français

En Europe, un homme n'a pas une instruction complète à moins de savoir le français, au moins dans une certaine mesure.

Les rois et les princes, les grandes familles, n'ont garde surtout d'ignorer cette langue, qui s'appelle là-bas la langue des cours et de la diplomatie.

Le duc de Connaught n'est donc pas un exemple isolé qu'on peut indiquer à ceux qui voudraient faire disparaître tous les Français du globe ; ce prince anglais suit une tradition, se conforme à une obligation chez tous ceux qui sont instruits en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Russie.

Dans ces pays un homme qui est quelqu'un et qui néglige l'étude du français commet un acte positif de mauvaise éducation, une espèce de délit contre les belles-lettres et les bonnes manières, contre *l'honnêteté*, dans le sens étymologique de ce mot. C'est un peu comme s'il sortait dans la rue sans cravate.

Notre gouverneur général sera l'homme le plus surpris du monde quand il apprendra qu'il y a dans le Manitoba et l'Ontario des gens qui, non-seulement ne veulent pas du français pour eux-mêmes, mais ne veulent pas que les Canadiens-français l'apprenent à leurs enfants!

Votons pour le Gaz

Un règlement qui sera probablement voté avec une grosse majorité, aux prochaines élections municipales, sera celui qui pourvoit à l'installation du gaz dans Saint-Boniface.

Pour notre part, nous approuvons le projet parceque nous croyons qu'il répond à une nécessité.

On a voulu autrefois nous donner le gaz à Saint-Boniface, mais beaucoup de citoyens, qui voteront pour le règlement le 19 décembre, s'y opposèrent dans le temps, et avec raison, comme une chose prématurée.

Mais aujourd'hui Saint-Boniface a grandi et demande toutes les améliorations et conforts qui sont propres aux villes.

Un moment arrive où on ne peut plus retarder ces choses sans s'exposer à retarder aussi le progrès d'une ville.

Il n'y a pas de doute que le jour où la Corporation pourra fournir le gaz, les maisons de rapport se construiront beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui. On se contente dans ces logements de poêles à charbon et à pétrole, mais on le fait avec répugnance, et en attendant mieux.

Dans nos grandes institutions, et dans nos résidences privées on se sert de poêles à bois, mais beaucoup de maisons prendront le gaz dès qu'il sera mis à la disposition du public.

Le Manitoba reviendra sur ce sujet mercredi prochain et donnera des chiffres Nous avons voulu cependant, dès cette semaine, signaler la chose comme désirable.

Afin de contribuer dans toute la mesure possible à l'adoption du règlement, nous enverrons notre journal jusqu'à la votation, à un certain nombre de propriétaires, qui ne sont pas abonnés au *Manitoba*.

La Chambre du Commerce de Saint-Boniface, qui a donné beaucoup d'attention au projet, l'approuve entièrement et le recommande aux citoyens.

La retraite de M. Balfour

L'hon. M. Balfour vient de démissionner comme leader de l'opposition conservatrice anglaise. Pour justifier cette grave détermination, il a invoqué le mauvais état de sa santé qui ne lui permet pas de diriger plus longtemps avec efficacité les destinées du parti conservateur, mais personne n'ignore que ce n'est là qu'un prétexte officiel. Le leader unioniste est fatigué des incessantes attaques que dirigent contre lui ses propres partisans, et, de guerre lasse, il abandonne la partie.

M. Balfour est, de l'aveu de tous, un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la vie politique anglaise durant le dernier quart de siècle. Pendant trente ans, il a siégé à la Chambre des Communes, et pendant vingt ans, après avoir succédé à son oncle, le marquis de Salibury, il a été à la tête du parti conservateur, soit comm premier ministre, soit comme chef d'opposition.

Mais, dans ces dernières années, on lui a reproché de n'avoir pas toutes les qualités nécessaires pour conduire les forces unionistes dans les circonstances critiques que traversait l'Angleterre. On l'accuse entre autres choses de n'être pas aussi fermement convaincu qu'il faudrait de la nécessité de la réforme fiscale qui est le principal article du programme unioniste.

Ce sont les jeunes conservateurs d'Angleterre qui se sont insurgés contre M. Balfour, comme les jeunes libéraux d'Ontario se sont insurgés contre l'hon. M. Mackay. Ils ne pardonnent pas à leurs leaders de n'avoir pas été plus heureux sur le terrain électoral depuis plusieurs années.

La Presse.

La Session Federale

Ce fut un spectacle d'un éclat spécial que cette ouverture du douzième Parlement fédéral au Canada.

La royauté, cette fois, ajoutait son prestige et son cérémonial à la pompe, du reste toujours considérable, de l'inauguration d'un Parlement.

Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught, entourés des ordres de l'Etat : magistrature, sénat, députation, officiers de la milice ont présidé à une brillante démonstration officielle et mondaine. Le beau sexe a créé par ses toilettes, le plus ravissant coup d'oeil qui se fût imaginer.

Les orateurs des deux chambres ont été nommés : L'hon. M. Landry au Sénat ; le Dr. Sproule, aux Communes. La nomination du Dr. Sproule a donné lieu à une passe-d'armes assez vive entre Sir Wilfrid Laurier et l'hon M. Borden. Il y avait de quoi : Sir Wilfrid a prétendu qu'on aurait pu, par tradition, élire le Dr Marcil, député libéral comme Orateur. M. Laurier devient farceur sur ses vieux jours.

Voici le texte du discours du trône lu par S. A. R. le duc de Connaught, gouverneur-général du Canada.

"Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes.

"C'est avec un grand plaisir que je me trouve pour la première fois en présence du Parlement du Canada et que je puis me prévaloir de vos avis pour m'aider à remplir les importantes fonctions que m'a confié Sa Majesté le Roi.

"Je vous assure que je regarde comme un privilège d'être appelé à administrer les affaires de ce pays prospère et toujours grandissant, et de coopérer avec vous aux importants travaux que vous êtes à la veille d'entreprendre.

LE COMMERCE

"Il m'est très agréable de pouvoir vous féliciter de la prospérité continue et croissante du pays. Notre commerce avec la Grande-Bretagne et aussi avec les pays étrangers prend une expansion rapide et, selon toute apparence, son volume pour l'année courante dépassera de beaucoup celui de toutes les années précédentes.

"Bien que les moissons aient quelque peu souffert dans certaines régions, elles ont été, dans l'ensemble, très abondantes, et l'on croit que les profits du cultivateur dépasseront ceux de toute autre année antérieure.

LE RECENSEMENT

"Les chiffres du recensement fait cette année et qui ont été mis en tableau jusqu'à ce jour vous seront communiqués. Si l'accroissement de la population n'a pas correspondu aux confiantes espérances que l'on avait formés, il est cependant considérable et encourageant.

LE REVENU

"Vous serez heureux d'apprendre que les recettes pour l'exercice courant ont jusqu'à ce jour excédé celles de toute autre période de même durée dans le passé, avec la perspective que cette augmentation continuera.

RELATIONS COMMERCIALES

"Les avantages qui résulteraient d'un échange plus considérable de produits entre les différentes parties de l'empire sont incontestables, vu l'étonnante variété et la grande abondance de ses produits. Des négociations ont été entamées dans le but d'arriver à un meilleur accord commercial avec les Antilles Anglaises et la Guyane Anglaise, accord qui devrait être avantageux et pour ces colonies et pour le Canada.

LES BONNES ROUTES

"L'importance de donner à pays de meilleures routes est évidente. Un projet de loi vous sera soumis à l'effet de permettre au gouvernement fédéral de coopérer avec les provinces pour réaliser ce projet désirable.

L'AGRICULTURE

"Il est essentiel de ne pas perdre de vue que dans un pays qui possède une immense étendue de terres fertiles comme celles que le Canada a l'avantage d'avoir, la grande base de l'industrie repose sur l'agriculture. Mes conseillers sont persuadés que le temps est venu d'augmenter l'aide et l'encouragement qui doivent être donnés à ceux qui cultivent le sol Pour atteindre cette fin il sera soumis à votre examen un projet de loi au moyen duquel on espère qu'il y aura coopération entre le Canada et les différentes provinces afin d'aider et d'encourager nos cultivateurs à obtenir les meilleurs résultats possibles de la culture de leurs terres et, en même temps, conserver la fertilité du sol.

"Il vous sera soumis un projet de loi à l'effet de réviser et de refondre les lois concernant l'inspection des grains et de pourvoir aux moyens de donner au gouvernement, par l'intermédiaire d'une commission, le contrôle et la direction des opérations des élévateurs "termi nus" sur les grands lacs.

COMMISSION DU TARIF

"Un projet de loi vous sera présenté pour établir une commission permanente du tarif dont la mission consistera à se procurer, au moyen de recherches et d'enquêtes, des renseiguements de nature à fournir une base plus stable et plus satisfaisante pour la législation tarifaire, que celle obtenue jusqu'à ce jour.

"Des projets de loi vous seront aussi présentés, concernant le département des affaires extérieures, les archives et autres sujets.

"Le choix de la meilleure route pour le chemin de fer de la Baie Hudson a été mis à l'étude par mes conseillers et on vous fera connaître le résultat de leurs recherches.

"Messieurs de la Chambre des Communes:

"Les comptes de l'exercice écoulé vous seront soumis. La balance des estimations budgétaires pour l'année fiscale courante, ainsi que le projet de budget pour l'année prochaine, seront soumis prochainement à votre approbation.

"Hons. Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des Communes.

"Je recommande les sujets dont je viens de parler à votre meilleure attention et j'espère que, sous la bénédiction de la divine Providence, vos délibérations contribueront au bien-être et au bon gouvernement du Canada".

Il ne peut y avoir de meilleure médecine que le Remède de Chamberlain pour la Toux Mes enfants avaient tous la toux aigue. L'un d'eux était dans le lit, avait une fièvre élevée et crachait le sang. Notre docteur lui donna le remède de Chamberlain pour la toux. Les premières doses leur firent du bien ; trois bouteilles suffirent pour les guérir, dit Mme R. A. Donaldson, de Lexington, Mass. En vente chez R. A. McRuer, Saint-Boniface.

Les adieux de la ville de Quebec

L'Evénement

Il a dit que son cœur restait à Québec.

Monseigneur Mathieu, qui est parti cet après midi, pour Régina, n'a jamais dit plus vrai. Et ceux qui ont assisté à la scène pathétique de son départ ont pu le comprendre et le croire.

Son cœur reste à Québec, et c'est ce qui console un peu de la tristesse que le départ de ce bon pasteur a mise dans l'âme de tous ceux qui l'ont connu.

Pour tous ceux qui se pressaient pour serrer une dernière fois sa main, Mgr Mathieu a eu des paroles douces comme son regard pour dire combien son cœur restait attaché à sa chère ville de Québec.

Ce fut une scène vraiment touchante que le départ de Mgr Mathieu. On voyait là les représentants les plus distingués de la magistrature et du clergé. tous les membres de sa famille, tous ses confrères du Séminaire et de l'Université, tous les élèves de cette institution où a passé sa vie toute de dévouement, et aussi des gens du peuple, des hommes en blouse et perdant volontiers une heure de leur gagne-pain pour aller saluer celui qui fut et qui reste leur ami.

Le convoi régulier du Pacifique Canadien, qui devait partir à 1 h. 30 dut être retardé de quelques minutes, tant était énorme la foule de ceux qui voulaient serrer la main de Mgr Mathieu avant son départ.

Et quant le convoi s'ébranla, c'est avec un sourire mêlé de chagrin que le nouvel évêque de Regina dit adieu à ses amis.

S'il a eu la force de ne pas lisaser voir les larmes qui montaient de son cœur, ceux qui l'ont vu partir ne l'ont pas eue, cette force, car on a vu plus d'un larme s'échapper de leurs yeux.

Parmi la foule qui se pressait à la gare nous avons remarqué: Son Honneur le lieutenant-gouverneur sir François Langelier et Lady Langelier, Sir Louis Jetté, Sir Lomer Gouin, l'hon. Alex Taschereau, l'hon. juge Carroll, capt. Victor Pelletier. Mgr P. E. Roy, l'hon. E. J. Flynn. l'hon. juge Dorion, notaire J. A. Charlebois et Madame Chalebois, sénateur Choquette.....................

La Province Agrandie

Après de nombreuses années de réclamations, la provinee du Manitoba conquiert ses droits. La province va être agrandie jusqu'à la Baie d'Hudson et les subsides qui nous sont accordés vont être remaniés et augmentés.

Telle est la grosse et très satisfaisante nouvelle que M. Roblin annonçait au pays par la voie des journaux hier matin.

Les Hons. MM. Roblin et Campbell se sont rendus à Ottawa la semaine dernière.

Il n'a pas fallu un temps bien long à M. Borden pour s'entendre avec eux.

Le gouvernement fédéral et le gouvernement local ont fait preuve de largeur de vue et d'un patriotisme bien inspiré.

Le Parlement fédéral passera, dès cette session, le texte de loi qui agrandira la province

Tous les détails de l'arrangement ne sont pas encore connus du public. Il faudra sans doute attendre l'arrivée à Winnipeg du premier ministre manitobain ou peut-être la session de la Législature pour les connaître.

Cependant la superficie de la province est déjà connue: 229,926 milles carrés, soit 147,152,880 acres.

La superficie actuelle n'est que de 73,732 milles carrés.

C'est pour nous un plaisir de vous dire que le remède Chamberlain pour la toux est la meilleure médecine que j'aie jamais employée contre la toux, écrit Mme Hugh Campbell, de Lavonia, Ga. Je l'ai employé pour tous mes enfants, déclare-t-elle, et le résultat acquis a été très satisfaisant. En vente chez R. A. McRuer, Saint-Boniface.

Au Cercle La Verendrye

Le Manitoba disait un mot, la semaine dernière, de la séance tenue au Cercle la Vérendrye le 14 novembre dernier; on nous permettra d'y revenir. En effet. la conférence de M. C. Bacuez sur les quinze premières années du régime anglais au Canada contenait des leçons qui peuvent être utiles à plusieurs.

Dans un travail bien fait et d'une grande lucidité, il nous montre les nouveaux maîtres du pays organisant le gouvernement sur des bases nouvelles, laissant voir des tâtonnements, des tentatives d'oppression, puis se dicidant à nous accorder un régime libéral, que nous obtient l'intérêt évident de l'Angleterre, à la veille de la révolution américaine, non moins que l'influence de quelques hommes bien disposés envers nous M. Bacuez fait ressortir cette idée que la persécution religieuse se servait bien alors, au Canada, des mémes méthodes qu'elle emploie aujourd'hui dans les divers pays d'Europe. On cherchait, alors comme aujourd'hui, à faire naître des malentendus entre les fidèles et le clergé, à diminuer le prestige et l'influence des prêtres, à leur faire perdre la confiance qu'on avait en eux. On alla jusqu'à conseiller de susciter des scandales et de prodiguer les distinctions aux membres du clergé qui mèneraient une vie luxueuse et facile.

Cependant, à côté d'un groupe tapageur d'intrigants malintentionnés, on est heureux de voir, dès 1760 des Anglais droits et influents qui estiment et défendent les Canadiens-français précisément parce qu'ils apprennent vite à les connaître. C'est une réflexion qui s'imposait à plusieurs, en entendant M. Bacuez, que les fanatiques et les oppresseurs ne se recrutent pas d'ordinaire dana la classe des plus éclairés ni des plus honnêtes. Il s'est toujours trouvé, depuis 1760, des Anglais pour nous comprendre et s'allier à nous; nous comptons que dans l'avenir il s'en trouvera d'autant plus que nos concitoyens de langue anglaise semblent se décider enfin à franchir la barrière qui les sépare de nous, et à nous observer avant de nous juger et de nous mépriser.

Au commencement de la séance le R. P. Dugré souhaite la bienvenue à quelques nouveaux membres. D'un mot il résume pour eux le but que se propose le cercle La Vérendrye : former de bons Canadiens-français, en les attachant de plus en plus à leur histoire, à leur langue, à leurs traditions. C'est le moyen d'en faire de bons citoyens, c'est aussi, grâce à Dieu, un excellent moyen d'en faire de bons catholiques et de véritables hommes d'action. Dureste, ajoute-t-il, si nous perdons notre nationalité, que serons-nous? Nous ne serons pas des Irlandais, nous ne serons pas davantage des Anglais. La fête de St. Patrice ni celle de St. Georges ne sera notre fête nationale. L'histoire de l'Angleterre, l'histoire de l'Irlande sont admirables, mais ce n'est pas notre histoire. En perdant notre nationalité, nous devenons une agglomération d'individus sans liens qui nous rattachent, sans traditions, sans modèles dans le passé, sans idéal pour l'avenir. Nous pourrons être d'excellents hommes d'affaires, mais nous serons de mauvais éléments d'une grande nation. Le meilleur service que nous puissions rendre au Canada c'est donc de rester ce que nous sommes. C'est de lui fournir quelques millions d'hommes assez nobles et assez énergiques pour rester fidèles à leur race malgré tous les obstacles qui s'opposent à cette fidélité.

* * *

Les membres du cercle La Vérandrye sont à préparer une séance publique pour le 4 décembre prochain. Cette séance aura son côté utile et sérieux, mais elle sera largement récréative. On y représentera la désopilante comédie de B. de Lesdain. *Les Brigands Invisibles.*

Votre mari est-il impatient de caractère ? Cette impatience n'est souvent que le résultat d'un désordre d'estomac. Un homme dont la digestion est bonne est généralement bonne nature. Beaucoup ont été guéris permanemmeut de désordres d'estomac en prenant les Tablettes de Chamberlain. En vente chez R. A. McRuer, Saint-Bonifaec.

AVIS

Avis est par les présentes donné que homas Wadge, de la ville de Winnipeg, manufacturier, le propriétaire bénéficiaire des Brevêts 73789 et 73790, de la Puissance du Canada, pour amélioration dans les cribles à grains et autres analogues, et pour autres fins, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un Acte autorisant le Commissaire des Brevêts à accorder un certificat de paiement des frais additionnels requis par l'Acte des Brevêts, et étendant les dits brevêts pour la pleine période de dix-huit ans.

PRINGLE, THOMPSON & BURGESS
Ottawa, Canada
Avocats du requérant.

Daté à Ottawa, ce 13 octobre 1911.

NOTICE

Public notice is hereby given that the Grand Trunk Pacific Railway Company will so soon after the publication of this notice as the application can be heard, apply to the Board of Railway Commissioners for Canada, under Sections 222, 227 and 237 of the Railway Act, for authority to construct, maintain and operate a branch line or Industrial Spur for the purpose of serving the Union Stock Yards in the City of St. Boniface, as shown in red on plan with profile and book of reference, deposited in the Land Titles Office for the Winnipeg Land Titles District at, 11.44 A. M. on the 15th day of November A. D. 1311.

D'ARCY TATE,
Solicitor for the Applicant Company.
Winnipeg, Man

21th November, 1911.

Homme de 40 ans, muni des meilleures références, connaissant parfaitement la conduite et le soin des chevaux, comprenant très bien l'élevage et les soins de la volaille, très entendu dans le jardinage. Cherche place dans ce genre de travail ou tout autre genre. S'adresser à
JULES MAILLE,
Oak Lake.

MGR MATHIEU

Suite de la 1ère page

cadémie Ste. Marie, de Winnipeg; 8 h. grande séance au Collège de Saint-Boniface.

PROGRAMME

Ouverture - Piano - Hunter's song Prof. Ambler
Bienvenue - - - Chœur des Elèves

UN PARI

SAYNETE

F. Langevin, S. J.

La scène se passe à Régina

PERSONNAGES

Georges Gagné, avocat - A. de Marge ie
J. B Prince, courtier - - - J. Landry
Alfred de Sèvres, avocat - M Beaupré
Ernest Prince - - - - C Bohémier
Chorus - Welcome - College Choir
Déclamation: Les Cloches de St. Boniface—*Chossegros, S. J.* Paul Prince

Ondeina the Sorcerer

The sons of Loyola offer to His Lordship this glimpse on what their brethren found, in the distant past, in this Western field to which Providence hath called him.

Act I—Scene; Outside the palisade of Fort St. Charles, at the Lake of the Woods.
Chansons populaires du Canada—Harmonisées par le - Dr DesJardins Chœur des Elèves

ONDEINA THE SORCERER—Act II
Scene: A wood on actual site of Regina
Solo de violon M. Gens, professeur au Collège

ONDEINA THE SORCERER—Act III
Scene: Same as for Act I

REPONSE DE MONSEIGNEUR
Chœur - "O Canada !" - *C. Lavallee*

GOD SAVE THE KING !

Mardi, Messe à l'Hôpital de Saint-Boniface. 9 h A. M. A l'Orphelinat Saint-Joseph de Winnipeg. Visite des églises et de la maison de la presse catholique de Winnipeg. 12 h. A. M. Diner pour le clergé à l'Archevêché. Dans l'après-midi, visite à Saint-Norbert.

Mercredi, Départ pour Régina où l'intronisation aura lieu le lendemain, 23, jeudi.

• • •

Bienvenue soit l'évêque de Régina dans l'Ouest canadien.

• • •

Envers la ville de Québec nous sommes en dette depuis longtemps dans l'Ouest. Nos missions et nos œuvres ont toujours eu des amis dévoués, des protecteurs et des appuis dans la vieille capitale.

• • •

Au Palais archiépiscopal on avait arboré les couleurs papales et les couleurs britanniques Sur nos maisons d'éducation et sur beaucoup de résidences flottaient aussi des drapeaux.

• • •

Mgr Dugas, saluant dimanche Mgr Mathieu l'a invité à visiter souvent Saint-Boniface. Les laïques réitèrent l'invitation eux aussi. Régina et Saint Boniface ne sont séparées que par douze heures de chemins de fer !

• • •

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a visité la paroisse du Sacré-Cœur, dimanche, et y a donné le sermon.

Au Conseil de l'Universite

L'honorable Juge Prendergast et M. Roger Goulet, inspecteur des écoles, ont été nommés représentants du collège de Saint Boniface au conseil de l'Université

Emploi Demandé

Comptable, très au courant de la correspondance française, demande place. Se chargerait également de la correspondance allemande. S'adresser à
JULES MAILLE,
Oak Lake.

NOTICE.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface, No. 1188 have passed a By Law No. 38, authorising a loan on the credit of the said School District of the sum of Two Hundred and twenty thousand Dollars ($220,000.00) by way of debentures for the purposes of purchasing additional property and enlargement of the present Provencher and Tache Schools, for purchasing a property and the erection of a School in Ward One (1) or in any other ward which might be found more suitable by the School Trustees, in the City of St. Boniface, and also for purchasing property for the building of offices for the Trustees of the School District and its Officers.

AND WHEREAS the said Trustees have requested the Council of the City of St Boniface to submit said By-law No. 38 to the ratepayers entitled to vote thereon, pursuant to the Public Schools Act.

NOTICE is hereby given that the Concil of the City of St. Boniface, by this By-law No. 789 has enacted that the voting on the Bylaw of the said School District of St Boniface. No. 1188 shall take place on Tuesday the 19th day of December A. D. 1911 between the hours of nine o'clock in the forenoon to eight o'clock in the afternoon of the said day and that for the purpose of taking the votes of the duly qualified electors to vote on the said By-law the following place shall be the places where the votes are to be taken.

WARD No. 1.

Polling Place No. 1. at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street.

WARD NO. 2.

Polling Place No. 2. at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street.

WARD No 3.

Polling Place No. 3. at or near the City Hall.

WARD No. 4.

Polling Place No. 4 at or near Fire Hall No. 2.

WARD No. 5.

Polling Place No 5 at or near Fire Hall No 2.

The Mayor shall, at his office at Four O'clock in the afternoon of the 18th day of December A. D. 1911, appoint persons to attend at the above five Polling Place and at the final suming up of the votes by the Clerk respectively on behalf of the persons interested in and promoting or opposing the By law respectively.

On the 20th of December A. D. 1911 at his office in the City Hall, at the hour of twelve o'clock noon, the City Clerk shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

Dated at the City of St. Boniface, this 22th day of November A. D. 1911

SGD J. B. COTÉ
City Clerk.

Rural Municipality of DeSalaberry

STATEMENT ACCORDING TO SECTION 10 OF THE MUNICIPAL AUDIT ACT.

Cash on hand, January 1st 1911		$ 4144 90
Cash collected since January 1st 1911		17,877 32
		$22,022 22
Expenditures since January 1st 1911		21,489 94
Balance due November 1st 1911		532 28
Liabilities to schools		
St Pierre Centre S. D.	$2920 00	
Levis S D.	670.00	
North Star	504.10	
Glenville S. D.	970.00	
La Rochelle S D.	440.00	
St Pierre Sud S D.	565.00	
St Pierre Nord S. D.	414.00	
Otterburne S. D.	540 00	
Empress S D.	565 00	
Roseta S. D.	114.00	
Kingswood S D.	37 70	
Union Point S. D.	36 26	
Ste. Elizabeth S. D.	293 82	
St. Antoine S D.	19.35	
St Nicholas S. D.	835.00	
Marais S D.	740 00	
Ste. Genevieve S. D.	465 00	
Dufrost S. D.	740 00	10,870 23
Due to Municipal Commissioners		226 14
Due La Banque d'Hochelaga		8,189 85
Due to Drainage Commissioners		991 94
Uncollected Municipal Schools Taxes		23,588 87
Uncollected Drainage Taxes		7,392 06

Dated at St. Pierre, Manitoba, this 14th November 1911.

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer.
Mun. of DeSalaberry.

Rural Municipality of Ste. Anne

FINANCIAL STATEMENT OF THE MUNICIPALITY OF STE ANNE

RECEIPTS	
Cash on hand Dec. 31st 1910... $	873 12
Cash in Bank Dec. 31st 1910...	5,593 37
Taxes Collected	1,721 79
Licenses	125 00
Rent of Hall—C. C.	25 00
Sale of old Hall	200 00
Land Titles Office	140 00
Sale of Sundry Articles	72 90
Intermunicipal Works Hanover	133 68
Redemption	231 67
	9,116 53
EXPENDITURES	
General Expenses	1,347 63
Noxious Weeds	206 15
Printing, Stationery & Stamps.	76 85
Roads, Bridges & Ditching	2,384 88
New Hall	803 10
Schools	3,427 79
Planks & Timber	442 31
Fiven	55 00
Intermunicipal Work—LaBroquerie	136 57
Redemption	58 96
Cash in Bank & on hand	177 29
	9,116 53
Debentures due	18,395 00
Uncollected taxes	10,263 50

J. A. Lacerte,
Sec.-Treasurer
Mun. of Ste Anne

Ste Anne, Nov. 10th 1911.

NOTICES

Public Notice is hereby given that the following By-law No. 799, of the City of St. Boniface, having passed its first and second reading by the Council of said City, shall be submitted to the votes of the duly qualified electors to vote thereon on Tuesday, the 19th day of December, A.D., 1911, according to the provisions of the said By-law.

DATED at the City Clerk's Office, City of St. Boniface, this 21st day of November, 1911.

Signed
J. B. COTE,
City Clerk.

BY-LAW NO. 799.

A By-law of the City of St. Boniface, to create a debt not exceeding Two Hundred Thousand Dollars and for the issue of "Gas Works Debentures" of the City of St. Boniface.

WHEREAS it is deemed desirable and in the public interest to contract a debt of the City of St. Boniface for a sum not exceeding two hundred thousand dollars ($200,000.00) and to issue debentures of the said City to be known as "Gas Works Debentures" in an amount sufficient to pay such debt, for the purpose of purchasing or constructing Gas Works with all appliances for the necessary manufacture, supply, distribution and sale of gas to all persons, firms or corporations in the said City, as authorized by its Charter and for laying pipes and making the necessary connections and paying the interest and other expenses or charges authorized by the said Charter ;

AND WHEREAS for the purposes aforesaid it is deemed necessary to create a debt amounting in the sum of Two Hundred Thousand Dollars ($200,000.00) by the issue and sale of the debentures of the City of St. Boniface ;

AND WHEREAS it is intended that such debentures should extend over a period of thirty years beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Thirteen (1913), and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-two (1942), the interest on such debentures to be at the rate of five per centum per annum payable half yearly on the second day of July and second day of January in each and every year during the currency of the said debentures and the interest upon the re-investment of a sinking fund hereby to be provided for to be computed at the rate of four per centum per annum ;

AND WHEREAS it will be necessary to raise by special rate on all the rateable property of the City of St. Boniface, in each year covering a period of thirty years and during the currency of the said debentures the sum of Ten Thousand Dollars ($10,000 being the interest to be paid yearly on the intended debt at the rate of five per centum per annum and the sum of Three Thousand Five Hundred and Sixty-six Dollars ($3,566.00) being the annual amount required to be raised for the creation of a sinking fund for the re-payment off the aforesaid intended debt ;

AND WHEREAS it is intended that the construction or purchase of the said gas works shall be completed and ready for operation within five years after the coming into force of this By-law, the interest upon payments made during said construction computed up to the time of issue of the debentures herein, to be paid from the proceeds of said debentures ;

AND WHEREAS the amount of the whole rateable property in the City of St. Boniface according to the last revised Assessment Roll (that is the assessment roll for the year 1911) for the said City is eleven millions, six hundred and fourteen thousand, five hundred and twenty dollars, ($11,614,520.00) ;

AND WHEREAS the amount of the existing debentures debt of the City of St. Boniface, exclusive of the local improvement debt secured by special acts, rates or assessments is five hundred and sixty thousand three hundred and ninety-four dollars and forty-three cents ($560,394.43) of which either no part for principal or interest is in arrears.

AND WHEREAS it may seem more expedient and advantageous and in the public interest after the passing of this By-law that the Council of the City of St. Boniface, be authorized to enter into a contract with any person, firm, company or corporation granting the right and privilege for the construction and equipment of gas works in the City of St. Boniface, with all appliances ,or the necessary manufacture supply, distribution and sale of gas and the laying of pipes and making the necessary connections, the terms and conditions of the said contract to be entirely left to the judgement of the said Council.

NOW THEREFORE the Municipal Council of the City of St. Boniface, in Council assembled, enacts as follows :—

1. This By-law shall come into force and take effect on the second day of January, A.D., 1912.

2. The debt created and intended to be created by this By-law shall be the sum of Two Hundred Thousand Dollars ($200,000.00) and shall be payable in thirty years beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Thirteen (1913), and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-two (1942).

3. There shall be issued any number of debentures to be known as the "Gas Works Debentures" of the City of St. Boniface, to be made of such sums as may be required for the purpose aforesaid either in currency or sterling money payable in gold coin, of not less than one hundred dollars ($100.00) currency or twenty pounds sterling each and not exceeding in the whole the sum of two hundred thousand dollars ($200,000.00) such debentures shall be prepared, executed, issued and sold for the aforesaid purposes.

4. The said debentures shall be assumed to have been properly executed by being signed by the Mayor and the Treasurer of the City of St. Boniface, and shall be sealed with the Corporate Seal of the said City.

5. The said debentures shall bear the date of the second day of January, A.D., 1913, (being the date on which this By-law takes effect), and shall contain a promise to pay the principal of the said debentures and also the interest at the rate of five per centum per annum and shall have attached to them coupons for the payment of the said interest, and the said coupons shall be for an amount equivalent to half a year's interest at the rate of five per centum per annum, upon the amount of the debentures to which they shall be respectively attached ; one coupon being made payable every six months from and after the date of the said debentures, that is on the second day of July and the second day of January in each year, during the currency of the said debentures.

6. The said coupons shall be deemed to have been properly executed, by each one having printed or lithographed thereon the names of the Mayor and Treasurer of the City of St. Boniface. Each coupon shall be numbered with the number of debentures to which it is attached.

7. The said debentures and the coupons thereto attached, being the interest, shall be made payable at the office of La Banque d'Hochelaga, in the City of St. Boniface, in Manitoba, or the Head Office of the said Bank, at the City of Montreal, in Quebec or at the principal office of the Clydesdale Bank, Limited, in London, England, or at the Canadian Bank of Commerce, Toronto, Ontario, at the holder's option.

8. There shall be raised and levied annually during the said period of thirty years, beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Thirteen (1913), and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-two (1942), by special rate sufficient therefor on all the rateable property of the City of St. Boniface, the following sums respectively, namely :—The sum of Ten Thousand Dollars ($10,000.00) to pay the interest at the rate of five per centum per annum during the currency of the said debentures and a further sum of Three Thousand Five Hundred and Sixty-six Dollars, ($3,566.00) for the forming of a sinking fund for the payment of the said debt, the computation for the re-investment of the said sum by way of a sinking fund being based upon an interest percentage of four per centum per annum, during the currency of the aforesaid debentures, the total of the said two sums making in all the sum of Thirteen Thousand Five Hundred and Sixty-six Dollars, ($13,566.00) to be raised and levied as aforesaid.

9. The total of the two sums for the payment of the interest and the debt as aforesaid, shall be raised and levied in each year during the said period of thirty years and currency of said debentures as aforesaid by special rate sufficient therefor on all the rateable property of the City of St. Boniface as provided for in the next preceding section.

10. All, each and every of the holders of the said debentures shall have a preferential pledge, mortgage, hypothec or privilege on the said Gas Works and on the lands and property appertaining thereto for securing the payment of the said debentures and interest thereon.

11. After the final passing of this By-law the Council of the City of St. Boniface, shall be authorised if it is deemed more expedient, advantageous and in the public interest to enter into a contract with any person, firm, company or corporation granting and giving the right and privilege to construct and equip Gas Works in the City of St. Boniface, with all appliances for the necessary manufacture, distribution, supply and sale of gas and to lay pipes and make the necessary connections therewith, and the terms and conditions of the said contract shall be those that the said Council may seem just and reasonable in the public interest.

12. This By-law shall be submitted to the electors duly qualified to vote thereon, on the Nineteenth Day of December One Thousand Nine Hundred and Eleven (1911) and for the purpose of taking votes thereon, polls shall be opened and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon till the hour of eight o'clock in the afternoon of the said day in each of the following places in the City of St. Boniface, and at each of the said places the following persons shall be respectively Deputy Returning Officers to take the votes of the electors upon this By-law, namely :—

WARD NO. 1.

Polling Place No. 1, at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street.
P. A. Laurendeau, Deputy-Returning Officer.

WARD NO. 2.

Polling Place No. 2, at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street.
Henri Cusson, Deputy Returning Officer.

WARD NO. 3.

Polling Place No. 3, at or near the City Hall.
J. C. Turenne, Deputy Returning Officer.

WARD NO. 4.

Polling Place No. 4, at or near Fire Hall No. 2.
J. C. Robertson, Deputy Returning Officer.

WARD NO. 5.

Polling Place No. 5, at or near Fire Hall No. 2.
J. C. Dunbar, Deputy Returning Officer.

13. On the Eighteenth day of December, One Thousand Nine Hundred and Eleven at the hour of four o'clock in the afternoon the Mayor of the City of St. Boniface, shall attend at his office, in the City Hall, for the purpose of appointing persons to attend at the aforesaid Polling Places, and also to attend at the official summing up of the votes hereinafter referred to, by the City Clerk, on behalf of the persons interested in the said By-law, and promoting or opposing the passing of the said By-law respectively.

14. On the Twenty-first day of December, One Thousand Nine Hundred and Eleven, (1911), at his office in the City Hall, City of St. Boniface, at the hour of twelve o'clock noon, the City Clerk of the City of St. Boniface shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

15. If a Deputy-Returning Officer, through illness or any other cause, is unable to act in that capacity at the poll to which he has been appointed, the City Clerk being Returning Officer ex-officio, shall appoint any other person in the place of such Deputy Returning Officer.

DONE AND PASSED by the Council of the City of St. Boniface, this 13th day of November, A.D., 1911.

AVIS

Leçons allemandes, meilleure méthode, par M. Feldt, Secrétaire du Consulat Allemand (catholique), Main 3303, Norwood, 169 Dufferin.

Leçons en peinture, (de portrait, genre et paysage) par M. Gundlach, artiste de Muenich Main 3303, Norwood, 169 Dufferin, meilleures références.

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à :

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LaRIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Chez Nous et Autour de Nous

—Plusieurs files du *Manitoba* à vendre à $2 50 par année.

—M. Ed. Guilbault sera candidat comme échevin dans le quartier 2.

—A Winnipeg, les candidats à la mairie seront MM. R. C. Waugh et H. Adams.

—Il semble y avoir un redoublement d'activité dans la spéculation sur terrains à Transcona.

—La Salvation Army annonce, pour son compte, une immigration de 12000 personnes au Canada.

—Kubelik, le violoniste, a acheté pour $50,000 de terrains sur l'Avenue du Portage à Winnipeg.

—Il est question d'établir un grand centre industriel entre le G. T. P. et C. N. R., au Fort Rouge.

—M. le Docteur Lachance a annoncé lundi matin sa candidature à la mairie de Saint-Boniface.

—On demande une cuisinière. S'adresser à l'Hotel Couture, de l'autre coté de la rivière La Seine St. Boniface.

—Perdu un jeune chien de de chasse, blanc et noir, récompense offerte. S'adresser au No. 109 Rue Dumoulin.

—Aux lecteurs du *Manitoba*: s'il vous plait, nous faire parvenir le montant de votre abonnement qui est déjà dû.

—Son Honneur le Maire Bleau est arrivé samedi d'un voyage dans l'Est. Il a fait le voyage avec Mgr Bégin et Mgr Mathieu.

—A Vendre—82 Ave. Hamel Belle maison moderne. Prix $3000. Payments très facile. S'adresser à O. Godfroi 84 Hamel Phone 1815 B. P. 116.

—L'hiver, la saison des maladies approche à grands pas. Préservez vos habitations en les désinfectant avec du véritable papier d'Arménie. En vente aux librairies Kéroack. Prix: 10 cents le cahier ou $1.00 la boite de 12 cahiers.

—Avis aux voyageurs: Les personnes désireuses de faire le voyage en Europe feront bien de s'adresser à M. Cléophas Marcoux, agent canadien du C. P. R qui est autorisé à vendre des billets sur toutes les lignes traversant l'Océan.

—"The Flirting Princess" comédie musicale au Theatre Walker, par le comédien populaire Harry Bulger. Lundi le 20 nov. a eu lieu la soirée militaire de la batterie No. 13. La semaine prochaine, Mde Sherry; les prix seront de $2.00 à 25c.

Ne perdez pas votre argent à des emplâtres. L'Onguent de Chamberlain coûte moins cher et est meilleure. Mouillez-en un linge et pressez sur la partie malade—le soulagement sera immédiat. En vente chez R. A. McRuer, Saint-Boniface.

—Kubelik le grand violoniste, a donné son concert, à la Central Congregational Church devant un auditoire très nombreux. Nordica avait en son concert trois jours auparavant. Winnipeg devient de plus en plus un point d'attrait pour les artistes.

—AVIS—M. J. B. Lauzon a 24 boeufs de perdus aux alentours de Thibeaultville. Ils sont marqués au fer sur la croupe droite. La marque n'étant pas bien visible il faut faire bien attention pour la trouver. M. Lau...n donnera deux piastres par ...s pourcelui qui lui fera dire où ils sont.

...l y a eu assemblée du club ...uettes" Le Voyageur" à ... jeudi dernier. ...e de membres et plusieurs ...s ont été ad... enthousiasme ...ccès est assuré En l'absence ...que, président, ...e fut invité à ...lée. Les offi... été élus pour ...12. Président, Vice-président, secrétaire P. E ...rier, Jos. Verman...e J. B. Desourdis, Kéroack, Z. Lavoie et ...x. L'assemblée passa un vote de remerciements aux officiers sortant de charge. M. J. E. Lévêque le président sortant de charge fut nommé membre honoraire du club. La première sortie se fera jeudi le 23 à 8 hrs p.m., avec flambeaux, bannières clairons et le parcours en sera à travers les rues de Saint-Boniface. Il y aura du train! Les membres sont priés de se rendre d'abord à la salle Saint-Boniface.

NOTICE.

Public Notice is hereby given that the following By-law No. 800 of the City of St. Boniface, having passed its first and second reading by the Council of said City, shall be submitted to the votes of the duly qualified Electors to vote thereon on Tuesday the 19th day of December, A.D., 1911, according to the provisions of the said By-law.

DATED at the City Clerk's Office, City of St. Boniface, this 21st day of November, 1911.

(Signed)

J. B. COTE,
City Clerk.

BY-LAW NO. 800.

A By-law of the City of St. Boniface, authorizing the creation of a debt to pay the deficit in the purchase of Provencher and Marion Bridges, the cost of the construction of the Marion Avenue, Archibald Street and Provencher Avenue culverts; and also to pay for work already done and to be done for extending the water works system of the said City by the purchase and installation of machinery, water pipes, services and appliances, and the work of excavation, construction and improvement, such debt to be in an amount of Three Hundred and Thirty-three Thousand Five Hundred Dollars ($333,500.00).

WHEREAS it is deemed expedient and necessary to create a debt for a sum of Three Hundred and Thirty-Three Thousand Five Hundred Dollars ($333,500.00), for the purpose of paying the actual floating debt of the City of St. Boniface, incurred in the purchase of and improvements made to the Provencher and Marion Bridges, in the cost of construction of Marion Avenue, Archibald Street and Provencher Avenue culverts, and for work already done and to be done for the extension of the water works system of the said City by the purchase and installation of machinery, water pipes, services and appliances, and the cost of excavation, construction and improvement, a detail of which costs and estimated expenses made and estimated expenses to be made are as follows:—

COST OF CITY BRIDGES AND CULVERTS.

Purchase price and improvements on Marion Bridge	$ 90,576 26	
Purchase price and improvements on Provencher Bridge	70,465 63	
Cost of Grand Trunk Pacific petition for joint bridge	473 30	
Cost of Archibald Street Culvert	3,282 00	
Cost of Springfield Canal Bridge	1,030 13	
Cost of Marion Avenue Culvert	22,717 00	
Cost of Temporary Bridges during construction of Provencher Culverts	5,345 38	
		$193,889 70

PROVENCHER AVENUE CULVERT.

Construction No. 1—		
Labor	$ 6,944 75	
Material	6,068 43	
Repairs and changing channel	4,383 10	
Material	6,758 26	
Re-filling and construction of roadway and approaches	17,671 78	
		$ 41,826 32
Construction No. 2—		
Guilbault & Co., contract as per estimates 1-7	30,493 60	
Extras on excavation, reinforcement and back re-filling	38,304 40	
Re-opening channel and building roadway over culvert	21,502 41	
Repairs and new invert to culvert, labor and material	23,001 87	
Salary to City Inspector	817 70	
Paid expert advice re-foundation	164 00	
		$114,283 98
		$350,000 00
By sale of Debentures for bridge purposes		169,000 00
Deficit in cost and construction		$181,000 00

COST OF WATER WORKS.

Cost of Water Works to 29th Sept., 1911	$303,330 63	
By sale of Water Works Debentures	197,500 00	
Deficit	$105,830 63	
Amount required to complete work underway	46,669 37	
		$152,500 00
Total amount of deficit in cost of Bridges and Water Works, in which is included $46,669.73 required to complete work on the Water Works System		$333,500 00

AND WHEREAS it is expedient and necessary to create the said debt of Three Hundred and Thirty-three Thousand Five Hundred Dollars ($333,500.00), by the issue and sale of the debentures of the said City, which should extend over a period of thirty years, from the date of the issue, which shall be fixed as on the second day of January, One Thousand Nine Hundred and Twelve, the date on which the By-law is proposed to come into force and effect, said debentures to bear interest, and made payable half yearly, on the second day of July and the second day of January, in each year, during the currency of the said debentures, at the rate of five per centum per annum, and the interest on the re-investment of a sinking fund hereby to be provided for to be computed at the rate of four per centum per annum.

AND WHEREAS it will be necessary to raise by a special rate in each year for a period of thirty years, beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Twelve, (1912), and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-one (1941); the sum of Sixteen Thousand Six Hundred and Seventy-five Dollars (16,675.00) being the interest to be paid yearly on the intended debt at the rate of five per centum per annum and the sum of Five Thousand Nine Hundred and Forty-six Dollars and Thirty-four cents ($5,946.34) being the annual amount required to be raised to create a sinking fund for the payment of the aforesaid debt.

AND WHEREAS the amount of the whole rateable property in the City of St. Boniface, according to the last revised Assessment Roll (that is the Assessment Roll for the year 1911) for the said City is Eleven Million, Six Hundred and Fourteen Thousand, Five Hundred and Twenty Dollars ($11,614,520.08)

AND WHEREAS the amount of the existing debenture debt of the said City of St. Boniface, exclusive of the local debenture debt, secured by special acts, rates or assessments is Five Hundred and Sixty Thousand Three Hundred and Ninety-four Dollars and Forty-three cents ($560,394.43), of which no part, either for principal or interest is in arrears.

NOW THEREFORE the Municipal Council of the City of St. Boniface, in Council assembled, enacts as follows:—

1. This By-law shall come into force and effect on the second day of January, A.D., 1912.

2. The debt created and intended to be created, is the sum of Three Hundred and Thirty-three Thousand, Five Hundred Dollars ($333,500.00) and shall be payable in thirty years, beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Twelve (1912) and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-one (1941.)

3. There shall be issued any number of debentures to be made of such sums as may be required for the purposes aforesaid, either in currency or sterling money payable in gold coin, for not less than One Hundred Dollars ($100.00) currency or Twenty Pounds Sterling each, and not exceeding in the whole the said sum of Three Hundred and Thirty-Three Thousand Five Hundred Dollars ($333,500.00), such debentures shall be prepared, executed, issued and sold for the aforesaid purpose.

4. The said debentures shall bear the date of the Second day of January One Thousand Nine Hundred and Twelve, and shall contain a promise to pay the principal of the said debentures, and also the interest thereon, at the rate of five per centum per annum, and shall have attached to them coupons for the payment of the said interest, and the coupons shall be for an amount equivalent to half a year's interest at the said rate of five per centum per annum upon the amount of the debentures to which they shall be respectively attached one coupon being payable every six months, from and after the date of the said debentures, that is on the second day of July and the second day of January in each and every year, during the currency of the said debentures.

5. The said debentures shall be assumed to have been properly executed by being signed by the Mayor and Treasurer of the City of St. Boniface, and shall be sealed with the Corporate Seal of the City.

6. The said coupons shall be deemed to have been properly executed by each one having printed or lithographed thereon the name of the Mayor and Treasurer of the City of St. Boniface, and each coupon shall be numbered with the number of the debenture to which it is attached.

7. The said debentures and the coupons thereto attached bearing the interest shall be made payable at the office of the "La Banque d'Hochelaga" of the City of St. Boniface, in Manitoba, or at the Head Office of the said bank, at the City of Montreal, Quebec, or at the principal office of the Clydesdale Bank, Limited, in London, England, at the holder's option, or at the Head Office of the Canadian Bank of Commerce, Toronto, Ontario.

8. There shall be raised and levied annually during the period of thirty years beginning with the year One Thousand Nine Hundred and Twelve (1912), and ending with the year One Thousand Nine Hundred and Forty-one (1941) by special rate sufficient thereof on all rateable property of the City of St. Boniface, the following sums, respectively, namely:—The sum of Sixteen Thousand Six Hundred and Seventy-five Dollars, ($16,675.00) to pay the interest at the rate of five per centum per annum during the currency of the said debentures and a further sum of Five Thousand Nine Hundred and Forty-six Dollars and Thirty-four cents ($5,946.34) for the forming of a sinking fund for the payment of the said debt, the computation for re-investment, of the said sum by way of a sinking fund, being based upon an interest percentage of four per centum per annum during the currency of the said debentures the total of the aforesaid two sums making in all the sums of Twenty-two Thousand Six Hundred and Twenty-one Dollars and Thirty-four cents, ($22,621.34) to be levied as aforesaid.

9. The total of the two sums for the payment of the interest and debt as aforesaid shall be raised and levied in each year during the said period of thirty years and currency of the said debentures as aforesaid by a special rate sufficient therefor on all the rateable property of the City of St. Boniface as provided for in the next preceding section.

10. The said debentures when so issued and sold, and the said coupons attached thereto, when the debentures aforesaid have been issued and sold, shall be deemed a valid and binding charge in all resperts upon the City of St. Boniface.

81. This By-law shall be submitted to the electors duly qualified to vote thereon on the Nineteenth day of December, One Thousand Nine Hundred and Eleven (1911), and for the purpose of taking votes thereon, polls shall be opened and remain open from the hour of nine o'clock in the forenoon till the hour of eight o'clock in the afternoon of the said day in each of the following places in the City of St. Boniface, and at each of the said places the following persons shall be respectively Deputy-Returning Officers to take the votes of the electors upon this By-law, namely:—

WARD NO. 1.

Polling Place No. 1, at or near the corner of Provencher Avenue and Lafleche Street.
P. A. Laurendeau, Deputy-Returning Officer.

WARD NO. 2.

Polling Place No. 2, at or near the corner of Tache Avenue and Notre Dame Street.
Henri Cusson, Deputy Returning Officer.

WARD NO. 3.

Polling Place No. 3, at or near the City Hall.
J. C. Turenne, Deputy-Returning Officer.

WARD NO. 4.

Polling Place No. 4, at or near Fire Hall No. 2.
J. C. Robertson, Deputy-Returning Officer.

WARD NO. 2.

Polling Place No. 5, at or near Fire Hall No. 2.
J. C. Dunbar, Deputy-Returning Officer.

12. On the eighteenth day of December, One Thousand Nine Hundred and Eleven, at the hour of four o'clock in the afternoon, the Mayor of the City of St. Boniface, shall attend at his office in the City Hall for the purpose of appointing persons to attend at the aforesaid polling places and also to attend at the official summing up of the votes hereinafter referred to by the City Clerk on behalf of the persons interested in the said By-law, and promoting or opposing the passing of the said By-law respectively.

13. On the twenty-first of December, One Thousand Nine Hundred and Eleven, (1911), at his office in the City Hall, City of St. Boniface, at the hour of twelve o'clock, noon, the City Clerk of the City of St. Boniface, shall sum up the number of votes given for and against the said By-law.

14. If a Deputy-Returning Officer, through illness or any other cause is unable to act in that capacity in the poll to which he has been appointed, the City Clerk, being ex-officio returning-officer, shall appoint any other person in the place of such Deputy-Returning Officer.

15. DONE AND PASSED by the Council of the City of St. Boniface this 13th day of November, 1911.

Chronique de la Province

STE. AGATHE

Joli mariage à Ste. Agathe.

Mardi le 14 novembre, M. Joseph Ephrem Toupin, deuxième fils de M. Louis Toupin, marchand de Ste. Agathe, conduisait à l'autel Mademoiselle Antoinette Joyal, fille ainée de M. Omer Joyal, cultivateur de Ste. Agathe. Le mariage fut célébré par M. A. Bourret, curé de la paroisse. Mlle. Ozina Lemoine touchait l'orgue et joua de jolis morceaux appropriés à l'occasion.

Après le mariage il y eut réception chez le père du marié, suivi d'un magnifique banquet dans la vaste salle décorée pour l'occasion, salle qui touche au magasin.

L'après-midi se passa chez le père du marié, et le soir tous se rendirent chez le père de la mariée où un grand souper attendait tous les invités.

Les nouveaux mariés reçurent de riches et magnifiques cadeaux.

Parmi les invités on remarquait: Rév. M. Bourret, curé de Ste. Agathe; M. et Mde. Louis Tessier, de St. Pierre; M. et Mde J. Dupas; M. et Mde P. Noël, de St. Boniface; M. et Mde A. M. Toupin; M. et Mde F. Dorge; M. et Mde S. Toupin; M. et Mde O. Joyal; M. et Mde Alb. Lemoine; M. et Mde Jos Joyal; M. et Mne W. Joyal; MM. Alp. Toupin; Elie Fontaine; J. P. Noël. M. Ant Toupin et Melle V. Joyal; M. E. Olivier et Melle A. Lemoine: M. A. Lemoine et Melle L. Joyal; M O, Toupin et Melle A. Tessier; M. E. Joyal et Melle M. Tessier.

Les nouveaux mariés, à l'avenir, vont demeurer à St. Boniface, au No. 192 rue Langevin.

UN INVITÉ.